



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-trois octobre à 17h30, le Conseil Municipal composé de 7 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FRESLON, Maire.

Présents : Gérard FRESLON, Claudie ASMONTI, Albert HERBLIN, Gisela MORLOCK, Sylvie BOBIN, Véronique ROUSSEAU, Christine HERBLIN.

Date de convocation : 14 octobre 2017

Date d'affichage de la convocation : 14 octobre 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Sylvie BOBIN est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 28 août 2017 et du 2 octobre 2017

Monsieur le Maire demande à Madame Véronique ROUSSEAU d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 août 2017. Madame Véronique ROUSSEAU donne un avis favorable.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017. Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération 1 – Carte communale LOI PAYSAGE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'adopter la loi paysage telle qu'elle a été étudiée lors de la séance plénière en date du 21 octobre 2017.

La délibération 1 concernant l'approbation de la carte communale loi paysage est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2 – Carte communale

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de voter la délibération 2 concernant la carte communale dans son ensemble

La délibération 2 concernant l'approbation de la carte communale est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

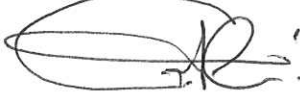


- Le point des impôts et leur augmentation. LA BOISSIERE n'est pas la seule commune à les avoir augmenté et bien que réelle l'augmentation reste mineure.
- L'achat de la lame de déneigement qui a été faite à la demande du préfet de l'Eure.
- Les achats du frigo, de la gazinière et du lave-vaisselle par la commune de 758 euros. L'achat du frigo était nécessaire car l'ancien ne marchait plus et consommait beaucoup d'électricité. La gazinière a été remplacée par une cuisinière électrique car elle marchait mal et que le conseil pensait à l'époque qu'il y allait avoir plus d'associations qui organiseraient des événements au sein des locaux de la mairie. L'achat du lave-vaisselle permet d'éviter le lavage manuel de la vaisselle.
- La décision de l'organisation du Noël à LA BOISSIERE et non plus à BOISSET-LES-PREVANCHES avec l'école : Il y avait une mauvaise organisation voire une dangerosité de certains événements. Ce Noël n'était organisé que pour les enfants scolarisés à BOISSET-LES-PREVANCHES alors que le Noël actuel s'adresse à tous les enfants jusqu'au CM2 scolarisés ou pas à l'école de BOISSET.
- Les événements tels que le 14 juillet et la chasse aux œufs. L'association Bux'anim avait pris en charge la chasse aux œufs, cette année cet événement aura peut-être lieu. Pour le 14 juillet, personne ne vient ; L'association Bux'anim a dépensé beaucoup d'énergie pour peu de retour. Il y a une réelle difficulté de réunir les habitants autour d'un événement.
- La restauration de l'ancienne mairie ne coûtera pas 25 000 euros à la commune mais il ne restera à charge de la commune environ 5000 euros.

- La commune est endettée pour l'enfouissement des lignes jusqu'en 2025 et qu'elle doit encore 85 000 euros pour les tranches. Décision prise par les précédentes mandatures.
- l'urbanisme a été pris en charge par SNA IDS car ils sont davantage compétents pour gérer ce domaine.
- L'entretien des abords de propriété: si cet aspect revient à la commune, une augmentation des impôts devra se faire et qu'elle sera due à seulement quelques habitants qui ne veulent pas entretenir les abords de leurs propriétés. De nouveaux propos très violents entre les 2 membres du public, Monsieur PATEZ et Monsieur le Maire et Madame Claudie ASMONTI.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à dix-huit heures dix minutes.

Le Maire,
Gérard FRESLON



La Secrétaire de séance,
Sylvie BOBIN

